



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION

Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 345 61 32

ADMINISTRATION

avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - Tél. 425 04 76
CCP 000-0213393-90 «LE CHASSEUR ARDENNAIS» 1080 BRUXELLES

Le 3^e Chasseurs Ardennais pour la première fois détenteur du
CHALLENGE « FUSILIER D'ASSAUT »



Le 3^e Chasseurs Ardennais s'est vu confier le Challenge « Fusilier d'Assaut » 1973-1974. C'était la première fois qu'un régiment d'infanterie légère, appartenant aux Forces de l'Intérieur, remportait cette compétition.

Sur notre photo, lors de la remise du Challenge à Weiden par le lieutenant général Teysen, CCFBA, de droite à gauche : le lieutenant général Breck, commandant alors les FDI et qui est maintenant commandant en chef en Allemagne, le sergent milicien qui porte le Challenge, le lieutenant-colonel Bertrand, chef de Corps du 3 ChA, le général-major Broekmans, commandant opérationnel FDI, et le colonel BEM Delvenne, G3/FDI.

27 avril - Florenville - Congrès national

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT D'HONNEUR : Général-major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 213 — 1160 Bruxelles

PRESIDENT NATIONAL
et Rédaction du bulletin :
Albert HUBERT
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles
Tél. (02) 345 61 32
Bureau : (02) 219 44 50
(Extens. 249, 250 ou 224)

VICE-PRESIDENTS NATIONAUX :
Robert LEPAGE
6741 Vance
Tél. (063) 45 51 76
Joseph ANDRE
Erluy - 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73
Jean GOFFART
Rue des Frés 5, 6900 St-Hubert
Tél. (061) 61 19 56
René PIEBOEUF
Rue des Rieux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 54 89

SECRETARE NATIONAL :
Victor ROBERT
Drève des Erings 26
1630 Linkebeek
Tél. (02) 358 26 08

SECRETARE NATIONAL - ADJOINT :
François GUIOT
Avenue de la Brabançonne 80 B
1049 Bruxelles
Tél. (h. de bureau : (02) 734 93 00
- 734 94 00 - Ext. 221 et 301
Privé : (02) 734 15 98

TRESORIER NATIONAL - ADJOINT :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon
Tél. : Privé : (063) 21 43 13
Bureau : (063) 21 29 01

TRESORIER REGIONAL :
C.C.P. de la Fraternelle :
000-0344999-37

TRESORIER
NATIONAL - ADJOINT :
Charles GRIMONSTER
Rue de Ville 41, 6700 Arlon
Tél. (h. de bureau :
(063) 21 14 68

Colonel e.r. André LALIERE
Chaussée de Bruxelles 6
1410 Waterloo
Tél. (02) 354 93 83
Colonel e.r. René MOINY
Rue Plet 29, 6340 Gesves
Tél. (083) 67 72 18

Administrateurs :
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossaert 98
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 76

C.C.P. du bulletin « Le Chasseur Ardennais » :
000-0213393-90

Administrateurs-conseillers :
Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Société des Latins 69
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649 88 59

Délégués des sections :
Emile ANSELME (Huy)
René AUTEPHENNE (Virton)
Roscius CATIN (Vielsalm)
Emile COLSON (Bertrix)
Eugène DEVOGHEL (Liège)
Gaston EPPE (Etalle)
Albert GUSTIN (Brabant)
Yvon LOMRE (Erezée)
Jacques MAUS de ROLLEY (Bastogne)
Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Joseph SCHMITZ (Arlon)
Léon SPOIDENNE (Arlon)
Donia WIDART (Bastogne)
Chevetogne (Sect. de Houffalize)
Tél. (083) 21 17 50

SECTIONS REGIONALES

ARLON
C.C.P. 000-0980849-82
Président :
Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 83
Secrétaire :
Alphonse COLLETTE
Alphonses Libération 5, 6702 Attert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)
Tél. (063) 21 48 61, ext. 265 (bur.)
Trésorier :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 7600 Arlon
Tél. (063) 21 43 13 (privé)
Tél. (063) 21 29 01 (bureau)

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE
C.C.P. 000-0701206-90
Président :
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98
Secrétaire :
André FERIN
Rue de l'Alhéné 6, 6790 Athus
Trésorier :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus
Tél. (063) 37 70 77

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET
C.C.P. 000-0240928-77
Président :
J. MAUS de ROLLEY
6655 Lonchamps
Tél. (062) 21 21 10
Secrétaire-Trésorier :
Victor LEFEBVRE
Rue de Neufchâteau 168
6600 Bastogne
Tél. (062) 21 13 64

BERTRIX
C.C.P. 000-0380547-16
Président :
Edouard KLEIS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. (061) 41 13 89
Secrétaire-Trésorier :
Emile COLSON
Grand-Place 21, 6800 Bertrix
Tél. (061) 41 10 76

BRABANT
C.C.P. 3522.42
Président :
Jean GOFFART
Rue des Frés 5, 6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

SECRETARE :
Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. (02) 548 85 04
Trésorier :
Albert GUSTIN
Avenue de la Brabançonne 80 B
1049 Bruxelles
Tél. (02) 737 84 05

EREZEE
C.C.P. 000-0818871-94
Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. (086) 47 70 23
Secrétaire-Trésorier :
Joseph BAUDOIN
Rue de l'Ourthe 53
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 19

ETALLE
C.C.P. 8239.62
Président :
Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance
Secrétaire :
Léon POSTAL
6735 Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. (063) 45 51 87

FLORENVILLE
C.C.P. 8048.97
Président :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 10 44
Secrétaire :
Joseph JACQUES
Route d'Orval 18, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 06
Trésorier :
Marcel JACQUES
Route d'Orval, 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 44

HOUFFALIZE
C.C.P. 000-0762137-08
Président :
Joseph ANDRE
Brixy, 6673 Chevrain
Tél. (080) 51 73 73

SECRETARE-Trésorier :
Joseph RICAULE
Rue Ville-Basse 28
6660 Houffalize
Tél. (062) 28 80 54

HUY
C.C.P. 000-0718009-15
Président :
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette 019, 5200 Huy
Tél. (085) 21 25 43
Secrétaire-Trésorier :
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Aarlin 4, 5250 Antheit
Tél. (085) 21 46 88

LIEGE - VERVIERS
C.C.P. 9004.16
Président :
René PIEBOEUF
Rue des Rieux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 54 89
Secrétaire :
Jules BARLET
Quai de la Dérivation 43
4000 Liège
Tél. (041) 43 34 79
Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège
Tél. (041) 43 29 45

MARCHE-EN-FAMENNE
C.C.P. 000-0325557-35
Président :
Désiré PIRLOT
Route de Hollogne, 5406 Waha
Tél. (084) 31 16 54
Secrétaire-Trésorier :
Alexis BAUDOIN
Rue de la Plovinette 11
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (034) 31 10 78

NAMUR
C.C.P. 3640.57
Président :
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Tél. (02) 511 42 00 (heures de bur.)
Secrétaire-Trésorier :
Léopold MISSON
Rue de l'Église 6, 5820 Spy
Tél. (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT
C.C.P. 000-0715193-12
Président :
Joseph MOUZON
Place Ch. Bergh 6
6690 Neufchâteau
Tél. (061) 27 73 13
Secrétaire-Trésorier :
Théo LEDENT
Rue Saint-Koch 5, Neuvillers
6603 Recogne
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT
C.C.P. 8001.73
Président :
Jean DOM
6904 Lorcé-Arville
Tél. (061) 61 10 67
Secrétaire-Trésorier :
Lucien SCHILTZ
Route de Polix 23
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 11 32

VIELSALM
C.C.P. 8709.76
Président :
Roscius CATIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 64 77
Secrétaire :
Joseph HAIDON
Rue Ruxthiel 15, 6688 Liemoux
Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

VIRTON
C.C.P. 000-0729100-48
Président :
René AUTEPHENNE
Champi 34, 6763 Dampicourt
Tél. (083) 57 77 18
Secrétaire-Trésorier :
Paul TALBOT
Rue de l'Église 114
6758 Signaux-Bleidi

1° CHASSEURS ARDENNAIS
BPS 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03
Président :
Adjudant-chef retraité
Robert MOTTE
Secrétaire-Trésorier :
Adjudant Marcel LEURIS

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

BULLETIN

Notre périodique change quelque peu de visage. Pour un certain nombre de raisons, nous avons été amenés à confier sa réalisation à un autre imprimeur, et c'est ainsi que nous sommes retournés à Arlon, aux Presses de l'Avenir où furent imprimés nos neuf premiers numéros, c'est-à-dire jusqu'à mon départ pour Bruxelles, à la fin du premier trimestre de 1949. Beaucoup de nos lecteurs se réjouiront de ce retour... aux sources.

Bien sûr, cela pose quelques problèmes techniques. Le format est réduit de 2,2 cm en hauteur : l'impression est en offset et nous disposons d'une seconde couleur. Ce numéro est de rochage et il contiendra, sans doute, l'une ou l'autre imperfection : les choses seront au point pour le prochain.

FLORENVILLE

Nous irons donc le dimanche 27 avril prochain à Florenville, sympathique cité gaumaise, pour notre trentième congrès national. Car notre association entrera, en septembre, dans sa trente et unième année. L'accueil sera bien préparé, et tout nous fait espérer que nous serons à nouveau très nombreux, comme les années précédentes.

Il nous plaît que le congrès se tienne dans une section petite par le nombre de ses membres, mais dont les effectifs vont se développer ; qu'il ait lieu en une région qui fut un des pôles de la Résistance dans notre Luxembourg au cours de la dernière guerre, et où les dirigeants de notre section figurent parmi les plus représentatifs de ses chefs de la Résistance. Nous commencerons la journée par un hommage au mémorial franco-belge du Banel, voulant témoigner ainsi dans cette forêt tragique, à quelques centaines de mètres de la frontière belge, de notre fraternité d'armes avec la France, à laquelle tant de liens nous rattachent. J'aurai aussi la joie de remettre son drapeau à la section, et ainsi, toutes nos sections sauf une seront dotées d'un drapeau ; il y a compensation, d'ailleurs, car certaines d'entre elles en ont plusieurs.

Rassemblement donc place de l'Eglise à Florenville, pour 9 h. 45 au plus tard, et que tout le monde porte son baret vert. Voyez aussi, plus loin, le programme des autres manifestations actuellement prévues pour cette année.

MECONTENTEMENT

Les associations patriotiques ne sont guère satisfaites de l'attitude du gouvernement à leur égard. Il semble que l'on y joue aux attermoissements...

La formule du groupe de travail, souhaitable dans son principe puisqu'elle est fondée sur la concertation, a donné de bons résultats dans le passé ; elle devient peu à peu moins efficace s'il y a, d'un côté, des manœuvres retardatrices. Au surplus, pourquoi devoir, à chaque changement de gouvernement, attendre la réinstallation — le plus tard possible — dudit groupe, lequel commence par procéder à un nouvel inventaire de revendications, dont la liste est de plus en plus fournie ? Il faut bien dire que toutes ne sont pas fondées. Les représentants du gouvernement picorent là-dedans un peu au hasard, ou souvent en fonction d'influences qui jouent par le dehors : tout ce qui compte, pour eux, c'est de rester dans les limites du crédit de cent millions inscrit par le gouvernement.

Il y a eu, ces temps-ci, une succession de maladroites. Certes, les associations patriotiques sont majeures, surtout au niveau national ; elles comprennent les difficultés de la situation présente ; elles seraient certainement prêtes, dans le cadre d'un dialogue, à faire montre de modération si, malheureusement, elles n'avaient le sentiment qu'elles devraient être les seules à reporter la réalisation de leurs revendications, alors qu'on ne cesse d'accorder des avantages à toutes sortes de catégories de citoyens.

Maladroites, disions-nous, quand on sait que depuis des années, on refuse la réduction sur les chemins de fer aux veuves de guerre et d'invalides de guerre ; mais qu'on ac-

cordé, d'un coup des réductions intéressant 800.000 personnes à tous les VIPO ! Puis, qu'on vient de décréter « familles nombreuses » celles qui ont ou ont compté trois enfants pour leur accorder, à nouveau, des réductions sur les chemins de fer, réductions refusées non seulement aux veuves, mais aux prisonniers de guerre de moins de quatre ans et à diverses autres catégories de ressortissants de statuts patriotiques. On ne manque pas de souligner que comme par hasard, la mesure pour les nouvelles familles nombreuses favorisera surtout les habitants du nord du pays.

Comment ne pas souligner aussi la dégradation continue du pouvoir d'achat des pensions des invalides et des veuves ? Comment ne pas regretter que la plupart des décisions prises en 1974 n'aient pas encore été coulées en forme de lois, arrêtées ou décisions administratives ? On continue de refuser aux combattants et aux victimes de la guerre les décorations qui sont accordées aux fonctionnaires ou dans le secteur privé. On continue surtout d'ignorer les combattants militaires, et plus particulièrement ceux de 1940, qui sont toujours moins bien traités que les autres catégories.

Certes, cela ne signifie aucunement qu'il faille monter aux barricades, qu'il faille faire de la démagogie, qu'il faille exiger la liquidation immédiate et totale de tout un contentieux dont personne ne nie que l'alignement de l'ensemble des revendications représenterait une dépense de quelque cinq milliards. Il n'en reste pas moins que le gouvernement aurait intérêt à se pencher sérieusement sur ces problèmes, et surtout à éviter de donner l'impression qu'il s'imagine que tout est fait quand il a inscrit quelques dizaines de millions parmi ses crédits budgétaires, et qu'il peut ainsi traîner pendant un an et davantage pour exécuter ses promesses.

DEPENSES MILITAIRES

Cela fait des années que nous l'écrivons : l'effort de défense nationale de notre pays est un des plus faibles par rapport à nos ressources, et ce, non seulement au sein de l'OTAN, mais même par rapport à la plupart des pays du monde. Et cet effort ne cesse de décroître. M. Vandenberg Boeynants lui-même a reconnu dernièrement, au cours d'une émission télévisée, que nous étions presque en queue de liste parmi les pays de l'OTAN ; et pourtant, il était encore trop généreux quand il parlait d'un rapport de 3,1 % au produit national brut.

Nous avons commandé à Londres — coût : une livre sterling — un petit ouvrage extrêmement instructif et qui est, sans doute, le meilleur document qui existe au sujet des dépenses militaires (1). L'institut international des Etudes stratégiques de Londres fournit de multiples détails, et notamment le rapport des dépenses militaires par tête et par rapport au PNB. Nous y apprenons ainsi qu'en 1973, ces dépenses par habitant ne représentaient que \$ 101 pour la Belgique, pour 155 à la Grande-Bretagne, 156 aux Pays-Bas, 162 à la France, 182 à l'Allemagne et 377 aux Etats-Unis. Quant au pourcentage des dépenses par rapport à notre produit national, il décroît sans cesse : 2,6 % en 1970 ; 2,1 % en 1971 ; 2,0 % en 1972 et 2,0 % en 1973. Les seuls pays à faire moins que nous sont le... Luxembourg 1,0 ; le Canada 1,8 ; et le Danemark 1,9. Mais parmi les pays de l'OTAN : 2,9 pour l'Allemagne, 3,1 pour la France, 3,3 pour les Pays-Bas, 4,9 pour le Royaume-Uni et 6,2 % pour les Etats-Unis. Notons aussi que la quotité atteint 3,1 % pour un pays neutre tel que la Suède.

Si l'on est de bonne foi, on conviendra qu'un pays qui ne consacre que 2 % de l'ensemble de ses ressources pour contribuer à sa défense, et ainsi affirmer son droit à l'indépendance et à la souveraineté, ne semble guère attacher un grand prix à ce qui est réputé être le plus cher de tous les biens, à savoir : la liberté. Il serait temps qu'on s'en rende compte en Belgique.

Nous voilà loin de ces lycéens dépenaillés, braillards et mal lavés qui, récemment encore, manifestaient dans les rues avec l'agrément, sinon les encouragements de leurs professeurs, contre l'OTAN, contre l'industrie de l'armement, contre l'armée de métier, contre l'achat d'avions militaires, et par solidarité, pour les peuples arabes (sic). S'ils avaient fait le quart de cela dans certains pays, ils se trouveraient vite envoyés dans des camps de rééducation civique !

Albert HUBERT,
Président national.

(1) « The military balance 1974-1975 » - The International Institute for Strategic Studies - 18 Adam street, London WC2N 6AL.

UN DON EXCEPTIONNEL

Le président national a reçu, à l'intention de la Fraternelle, un don particulièrement important : quatre cent mille francs. Il émane d'une personnalité luxembourgeoise, grande amie des Chasseurs Ardennais, qui n'en est d'ailleurs pas à sa première générosité à notre égard. Son geste est d'autant plus admirable qu'elle tient absolument à conserver l'anonymat. Faut-il souligner que nous lui sommes redevables d'une infinie gratitude ?

Le choix de la disposition de cette somme m'étant laissé à titre personnel, j'ai décidé de l'affecter au bulletin, étant entendu que son utilisation sera répartie sur plusieurs années.

A. H.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le samedi 22 mars, le conseil d'administration, élargi aux représentants de toutes les sections, s'est réuni à Arlon durant toute la journée. Il s'est occupé principalement de la préparation du congrès national de Florenville et d'examiner, de façon approfondie, les résultats de l'exercice social écoulé, de manière à limiter la partie administrative de l'assemblée générale. Il a été également question des diverses manifestations de l'année 1975, du bulletin, de l'octroi des médailles du mérite, du mouvement quinquennal de distinctions honorifiques, de la création de nouveaux « souvenirs », etc...

IN MEMORIAM

Le major Gaston LUYCKX

Le 4 mars, est décédé, à Woluwé-Saint-Pierre, le major du Génie e.r. Gaston Luyckx qui, en 1940, commandait la Cie TTr de la 2e Division de Chasseurs Ardennais. Le major Luyckx aura ainsi suivi dans la tombe, à quelques mois près, son collègue de la 1^{re} D Ch. A. le colonel Georges Riche.

Capitaine en 1940, il avait été blessé par bombe d'avion le 27 mai à Ondank, près de Wingene. Né en 1904, il avait été placé en position de retraite le 1er janvier 1948.

La Fraternelle présente à Mme Luyckx, à ses enfants et petits-enfants ses bien sincères condoléances.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

PRINCIPALES MANIFESTATIONS EN 1975

Voici, tel qu'il se présente actuellement, le calendrier des principales manifestations arrêtées pour 1975 :

27 avril : Congrès national à Florenville.

6 et 7 mai : Fastes du 3 ChA.

8 mai : - 11 h. Bruxelles
- 18 h. Liège

Commémoration nationale
du XXX^e anniversaire
de la Libération

9 et 10 mai : Fastes du 1 ChA.

25 mai : Commémoration à Courtrai et à Vinkt du
XXXV^e anniversaire de la Bataille de la Lys.

30 mai : 11 h. à Arlon : Fête de l'Infanterie.

26 au 29 juin : Marche du Souvenir et de l'Amitié.

Un dimanche de septembre :

Inauguration du nouveau Monument national
Martelange.

Soutien du Bulletin

Exercice social 1974-1975

Report du numéro précédent	4.290
Anonyme	400.000
Section du Brabant	10.000
Section de Huy	1.000
Anonyme, Bressoux	500
Mme Raymond Reuter, Arlon	500
P. Lenglez, Tournai	300
Mme Warnimont, Bruxelles	300
Général e.r. L. Champion, Bruxelles	250
G. Neyens, Bruxelles	250
P. Andries, Bruxelles	200
Abbé A. Baumal, Châtelaineau	200
Major L. Coquij, Bruxelles	200
Marcel Garroy, ancien 3 Ch. A., Marcinelle	200
Général e.r. R. Lecocq, Bruxelles	200
J. Lemaire, Bruxelles	200
Colonel e.r. F. Vandewalle, Bruxelles	200
A. Leduc, Namur	150
Mme Piedboeuf, Liège	150
E. Wauters, Bruxelles	150
G. Bouvier, Namur	100
R. Collin, Bruxelles	100
J. Guilmin, Bruxelles	100
Commandant e.r. G. Hautecler, Krainem	100
A. Jancloes, Jalhay	100
A. Kimmmer, Bruxelles	100
R. Muller, Zaventem	100
Tadino, Liège	100
Colonel R. Wandervelle, Liège	100

J. Destrument, Tourinnes-St-Lambert 50

Total au 5 mars 1975 420.190

Un grand merci à tous. Le fait que nous ayons reçu un don exceptionnel, dont l'utilisation s'étendra sur plusieurs années, ne doit pas ralentir l'intérêt de nos autres lecteurs.

LE MAJOR HUMBLET PREND SA RETRAITE

Le major Alex Humblet, chef de Corps à l'Etat-Major de la province de Namur, a pris sa retraite à la date du 1^{er} janvier 1975.

Né à Dinant, ancien élève de l'Ecole des Cadets et de l'Ecole Militaire, ayant milité dans la Résistance, le major Humblet a fait notamment partie du 2 ChA et de l'EI, et il fut aussi commandant en second du 1^{er} Chasseurs Ardennais. Très attaché à son béret vert, il a joué un rôle déterminant dans la préparation, l'an dernier, de notre congrès national de Namur, orchestrant notamment avec combien d'autorité et de méticulosité la belle cérémonie de la rue de Fer.

Nous lui souhaitons une retraite très heureuse.

MARIAGES

Le 8 février dernier, a été célébré à Hamme le mariage de M. Jean-Pierre Liebens, fils du colonel BEM, ancien commandant du 1 ChA, et de Mme Liebens, avec Mlle Denise De Brouwer.

A Vielsalm, le 25 janvier, Mlle Marielle Schmitz, fille de l'ancien secrétaire de la section de Vielsalm et de Mme Georges Schmitz, a épousé M. Jean-Claude Fery.

A tous, nos vœux de bonheur !

DIMANCHE 27 AVRIL 1975
A FLORENVILLE

Congrès National de la Fraternelle

organisé par la section de Florenville

PROGRAMME

9 h. 15 : Hommage au mémorial de la Résistance franco-belge du Banel (délégation restreinte)

A partir de 9 h. 30 :

Rassemblement, place de l'église

10 h. 00 : Messe à la mémoire de nos Morts, homélie et bénédiction du drapeau de la section par l'Abbé L. GILLET curé de Chassepierre et ancien Chasseur Ardennais

11 h. 00 : Cortège avec Musique vers la Place Albert 1^{er}
Remise du drapeau à la section de Florenville
Dépôt de fleurs au Monument
Défilé devant les Autorités

11 h. 30 : Assemblée générale en la salle « La Gaumaise »

12 h. 30 : Vin d'honneur offert par l'Administration communale de Florenville

13 h. 30 : Banquet, Institut de l'Etat à Izel

MENU (275 F tous frais compris)

Velouté aux asperges
Quiche Lorraine
Bœuf rôti jardinière, pommes persillées

Tarte glacée
Café

Par personne : 1/2 bouteille de vin blanc
1/2 bouteille de vin rouge

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- 1) Le présent avis tient lieu de convocation à tous les membres de la Fraternelle.
- 2) Les frais de participation au banquet sont de 275 F par personne. Les inscriptions seront clôturées le 15 avril. Il est insisté de façon pressante pour que dans la mesure du possible, chacun s'inscrive dans sa section; ceux qui voudraient cependant souscrire individuellement sont priés de verser 275 F, avant le 15 avril, au CCP 804897 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, 22, rue d'Orval, Florenville.
- 3) Participera notamment au cortège, aux cérémonies patriotiques et au défilé, l'harmonie royale Caecilia d'Izel.
- 4) Pour les retrouvailles, un bar sera installé dans la salle du banquet.
- 5) Les participants sont invités à porter, tous, leur béret vert et leurs décorations.
- 6) En ce qui concerne la messe, les participants sont invités, dès leur arrivée, à prendre place dans la grande nef de l'église. Seuls les drapeaux formeront haie sous le porche, et pénétreront dans l'édifice à la suite des plus hautes personnalités; ils se rangeront ensuite à l'emplacement indiqué. A l'issue de l'office, les drapeaux sortiront les premiers, mais les autres participants sont priés de rester en place pour laisser sortir d'abord les autorités.
- 7) Le cortège des Anciens Chasseurs Ardennais se formera par pelotons, dès la sortie de l'église.

Tous en béret vert, à Florenville !

COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL 1973 - 1974

(Condensé)

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	292.870	Bulletin (avances)	407.200
Soutien du bulletin	159.880	Achats fournitures	161.405
Ventes aux sections	156.428	Subside congrès Namur	20.000
Subside Prov. Luxembourg	30.000	Frais admin. et déplacements	24.128
Divers	32.400	Divers	18.748
		Boni	40.097
			671.578
Total : 671.578			

Situation globale de la Fraternelle au 31 octobre 1974

Situation au 31 octobre 1973.....	938.492
Recettes	2.847.100
	3.785.592
Dépenses.....	2.701.712
	1.083.880

Répartition des membres par section

Exercice social 1973-1974

Sections	Situation au 31-10-74
Arlon	373
Athus-Messancy-Aubange	188
Bastogne-Martelange-Sibret	376
Bertrix-Palisseul-Bouillon	260
Brabant-Hainaut-Flandres	641
Erezée	180
Etalle	254
Florenville	55
Houffalize	1.679
Huy	185
Liège-Verviers	198
Marche-en-Famenne	84
Namur	159
Neufchâteau-Librumont	311
Saint-Hubert	45
Vielsalm-Cantons de l'Est	841
Virton	153
1 Ch. A.	1.345
10e de Ligne 1914-1918	101
	7.417

FIANCAILLES

Nous avons appris avec plaisir les fiançailles de M. Albert Militis, docteur en droit et fils de notre membre d'honneur, le lieutenant-colonel Jean Militis, avec Mlle Chantal Sosson, fille du docteur et Madame Sosson, à Virton.

Toutes nos félicitations.

LE 4^e CHASSEURS ARDENNAIS, bataillon de réserve de la Province de Luxembourg

Un des deux bataillons de réserve, appelés aussi bataillons de garde de la province de Luxembourg, s'appellera désormais 4^e Chasseurs Ardennais (le second, unité blindée, est le 11^e Lanciers). Le chef de Corps est le lieutenant-colonel Crèvecoeur.

Le major Lefèbvre à la tête du 2 ChA

Le major Lefèbvre, ancien commandant en second du 1^{er} Chasseurs Ardennais, actuellement affecté à l'Ecole Royale Militaire, a été désigné comme chef de Corps du 2^e Chasseurs Ardennais, bataillon de réserve faisant partie de la 12^e Brigade.

Nous nous réjouissons et remercions, par la même occasion, son prédécesseur, le lieutenant-colonel (R) Taymans qui a été placé à la tête du 13^e de Ligne, bataillon de garde de la province de Namur.

Nouveaux généraux

Nous sommes heureux de congratuler, à l'occasion de sa promotion, le général-major Ameryeckx.

Originaire de l'agglomération bruxelloise, le général Ameryeckx a notamment commandé le 1^{er} Grenadiers. Il a été directeur de l'Instruction et de l'entraînement à l'Ecole d'Infanterie et a commandé, de 1972 à 1973, la 7^e Brigade d'Infanterie blindée dont fait partie le 1^{er} Chasseurs Ardennais.

Le nouveau général-major a été désigné pour succéder au général Hoyos en tant que commandant supérieur des organismes de mobilisation de la Force terrestre, et commandant de la 3^e Circonscription militaire.

A été promu, en même temps, général-major le colonel BEM Matton, ancien commandant du

Bataillon Libération et commandant de l'Ecole Royale des Cadets, en laquelle fonction il a pris la décision de désigner un Chasseur Ardennais, le lieutenant Delhaye, en tant que parrain de la dernière promotion. Le général Matton est devenu chef des Services de Renseignements à l'Etat-Major général. Nous le félicitons de tout cœur, de même que le nouveau général-major Bergmans, adjoint au CC FBA, un Artilleur qui a passé trois ans dans les camps de concentration.

Notre centième numéro

Nous avons reçu un certain nombre de messages de félicitations, à l'occasion de la sortie de presse de notre centième numéro, notamment de la part de MM. F. Dumoulin, président national, et A. Luc, secrétaire national de la FNC. Il nous est impossible de citer toutes les communications, mais nous avons été particulièrement sensibles au fait que le lieutenant général Denève, commandant le Corps de Gendarmerie, ait pris l'initiative de nous congratuler. Voici un extrait de la réponse que nous lui avons faite :

« Vous savez que les Chasseurs Ardennais ont toujours entretenu les meilleures relations avec le Corps de Gendarmerie, et qu'en de nombreuses occasions, je n'ai pas manqué de souligner ses qualités exceptionnelles et les services éminents qu'il rend à la collectivité. Dans le cadre de nos préoccupations plus particulières, il nous a été donné tant de fois d'apprécier le dévouement, la compétence, le tact avec lesquels les Gendarmes de tous rangs apportent leur concours à nos manifestations, et plus spécialement lors de la Marche du Souvenir et de l'Amitié où ils se trouvent sur la brèche, sans aucune trêve. »

Enfin, notre ami Luc Somerhausen, directeur du Bulletin d'information des Prisonniers politiques, résistants et combattants, qui est un peu le mentor, parfois sévère, et la conscience des groupements patriotiques, a publié l'écho suivant dans son périodique bimensuel qui fait autorité dans nos milieux :

« Le dernier fascicule trimestriel de la revue de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, qui en est à sa 29^e année, porte fièrement la mention : « Centième numéro ». »

« Plus jeune qu'elle, encore que plus prolifique, notre modeste Bulletin s'en voudrait de ne pas saluer chaleureusement un événement qui doit tant à l'imagination, à la persévérance, au talent et au caractère (parfois mauvais) d'Albert Hubert, président national de la Fraternelle. On ne voit pas sous le signe du sanglier sans adopter quelques-unes de ses particularités comme les coups de boulot. Mais le groin du sanglier d'Albert Hubert sait aussi s'orner d'un sourire tendre ou gracieux. Enfin, nous l'aimons bien tel qu'il est. Comme nous, il publie une liste des souscriptions de soutien, mais on y relève des mentions comme « Anonyme - 250.000 F... » Ad multos annos, cher Chasseur Ardennais... »

N'attends pas à demain... pour payer la cotisation 1975

DANS NOS SECTIONS

ARLON

IN MEMORIAM

Hélas, la mort ne chôme pas, et nous avons vu partir plusieurs de nos nôtres.

Roger Thiry, d'Arlon, avait fait ses études à l'Athénée Royal d'Arlon puis à l'Ecole des Régents de Nivelles.

Candidat officier de réserve aux Chasseurs Ardennais, il fit avec nous la campagne des 18 jours. A la Libération, il fut rappelé en Irlande. Durant 15 ans, il avait été le distingué directeur de l'Ecole Moyenne de Houffalize, et c'est ainsi qu'il eut l'immense plaisir de recevoir ses amis Bécets Verts chez lui dans son école, lors du banquet du Congrès de Houffalize, en compagnie de sa charmante épouse, Mme Marie-José Spilman. Il avait dû prendre sa retraite prématurément, étant victime de graves ennuis cardiaques. Ceux-ci ont un raison de ses forces, de sa gentillesse, de son amour de la vie. Raymond Berg était le type même du parfait adjudant-secrétaire, sans qui les états-majors auraient une tâche impossible.

Déporté en 14-18 à Montmédy, M. Berg accomplit sa carrière au 10e de Ligne puis au 1er Chasseurs Ardennais. Pendant l'occupation, à son retour de captivité, il se dévoua pour le Secours d'Hiver. Il était président local de la FN des Déportés.

Emile Dupes était un autre ancien du 10e de Ligne, passé aux Bécets Verts, après avoir été volontaire de guerre en 14-18, à l'âge de 17 ans. Après les 18 jours, il passa plusieurs mois en Allemagne comme prisonnier de guerre. Libéré, il n'eut rien de plus pressé que d'entrer à la Résistance, au Groupement des Insoumis. L'ennemi ne put rien prouver contre lui, mais il était au premier rang des suspects, et on le lui montra bien en l'expédiant comme otage à la Citadelle de Huy, lors de la trioptée mémorable qui avait été infligée en pleine rue à Arlon à une collaboratrice, cheville ouvrière de la Werbestelle de sinistra mémoire.

Victor Schanus, de Tatter, et Marcel Schobiltgen, de Ton-telange, nous ont quittés eux aussi. C'étaient, depuis sa fondation, des membres fidèles et dévoués de notre Fraternelle.

Nous avons aussi le pénible devoir de signaler le décès de Mme Jeanne Goset, l'épouse de notre camarade René Cherry.

UN MARIAGE DE CHASSEURS

Parmi les nouvelles agréables de notre Section, nous éprouvons le mariage de Guy Schandeler, qui vient d'entrer comme sous-lieutenant au 1er Chasseurs Ardennais à Spich. Il est le fils du Commandant ex. Edouard Schandeler, un ancien de chez nous, et il a épousé à Guirsch la fille d'Albert Brucher, un autre ancien et délégué de notre Fraternelle.

Rageons que voilà un banquet de noces où il y aura eu plus un grognement de satisfaction.

DISTINCTION

Notre dévoué trésorier national adjoint et membre du Comité d'Arlon, Charles Gimonster, adjudant de 1^{re} classe à l'Ecole d'Infanterie, vient de se voir décerner la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold. Une haute distinction, mais bien méritée par un dévoué, un travailleur et un ami charmant.



Notre « grand » trésorier national adjoint, Chevalier de l'Ordre de Léopold

SOUVENIR DU 25 AOUT 1974

L'adjudant de F.E.I., M. Goffinet, fils de notre regretté camarade, avait pris toute une série de photos lors des cérémonies du 25 août à la place Léopold à Arlon.

Ces photos sont exposées au Café de la Paix, rue de la Poste, chez notre camarade Barras, où on peut les voir et les commander.

PLUS DE 430 MEMBRES !

Malgré les décès et quelques démanagements, la section régionale d'Arlon est en plein essor, grâce au dévouement des délégués de quartiers et de villages.

Nous dépassons largement les 430 membres.

Et cependant, quelques amis ont oublié de payer la carte qu'ils avaient reçue par la poste.

Surtout, qu'ils ne songent pas à se faire hara-kiri, ni même à se jeter la tête au mur. Il suffit d'un bulletin de versement au n° de C.C.P. que nous donnons ci-dessous, à propos du Congrès de Florenville.

Quelques délégués sont encore à trouver, notamment pour Hondelange, Thiaumont et Hachy. Ce sera bientôt réglé et nous pourrions tenir une réunion générale après les fêtes de Pâques.

LE CONGRES DE FLORENVILLE Vous pourrez trouver au début de ce bulletin le programme général du Congrès 1975 qui se tiendra à Florenville.

La section d'Arlon y participera, bien sûr.

Un car quittera la place Léopold à 8 h. 30 précises. On s'arrêtera à Stockem, Petit-Fouches, Hachy et éventuellement à Vance et à Etalle, enfin partout où il y aura des camarades à charger.

Les membres et leurs épouses peuvent se faire inscrire chez notre trésorier, Fernand Crochet, en lui versant par personne la somme de 275, qui couvre le transport par car et le banquet. Le car est donc gratuit. On peut virer aussi le même montant au C.C.P. n° 000-0980849-82 de la Section d'Arlon de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Les inscriptions seront closes le 15 avril.

ATHUS-MESSANCY-AUBANGE

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale annuelle de la Fraternelle a eu lieu le dimanche 16 février, en la salle des conférences de l'Hôtel de Ville d'Athus. Un nombre encourageant de membres étaient présents.

Les cartes 1975 furent distribuées par le trésorier Jean Martin Eruslito, le Président Léon Spoilons fit un exposé des activités passées et futures de la section. Le Congrès de Florenville du dimanche 27 avril sera, sur le plan national, le rassemblement annuel de tous les anciens Chasseurs Ardennais. Tous les membres sont cordialement invités à participer, le déplacement sera gratuit et chacun est prié de s'inscrire 15 jours à l'avance auprès d'un des membres du comité.

D'autres manifestations sont prévues au cours de l'année et les membres en seront informés.

Le secrétaire André Perin fit remarquer que la situation des effectifs au cours de l'année 74 n'avait connu aucun changement et que pas un décès n'avait été enregistré au cours de l'année. Il fit appel à toutes les bonnes volontés pour maintenir la vraie camaraderie qui règne dans la section.

DECES

Le 5 mars 1975, est décédé à Guertange M. Joseph Decker, ancien du 1^{er} Régiment des Chasseurs Ardennais, 2^e Cie. Il fut prisonnier de guerre de mai 40 à février 1941.

Nous présentons à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

BERTRIX

CONGRES NATIONAL

Le 27 avril le déplacement à Florenville s'effectuera en car. Pour les membres en règle de cotisation pour 1975, le voyage est gratuit, la participation au dîner est de 275 F. Cette somme est à verser au secrétariat avant le 10 avril.

BANQUET ANNUEL. Suite à la réunion du comité et suivant l'avis de plusieurs membres qui n'aiment pas ces joyeuses et peu rentables retrouvailles, il a été décidé que les banquets seraient supprimés jusqu'à nouvel ordre. Cependant les membres assidus qui aiment ce genre de festivités peuvent s'adresser au secrétaire qui se chargera de les faire inviter par les sections voisines.

COTISATIONS Savez-vous que pour faire encaisser votre cotisation de 100 F la trésorerie locale doit avancer 15 F pour les frais d'encaissement, frais qui sont souvent perdus (si vous refusez, si vous êtes absent ou même si le facteur omet de vous remettre votre carte). Nous demandons donc de verser votre cotisation 1975 sans délai (cette demande concerne surtout les sous-sections de BOUILLON, ORGE, MORTEHAN et ISOLÉS où nous n'avons pas de délégué local. Il est inconcevable qu'une section comme BOUILLON (40 membres) ne trouve pas un membre dévoué pour se charger de l'encaissement des cartes.

Le secrétaire.

BRABANT

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU ROI ALBERT

Une délégation avec le drapeau du 10^e de Ligne conduite par le vice-président Huppert représentera la section à la messe célébrée en l'église de Laeken, le 17 février, à la mémoire du roi Albert.

Deux généraux représentaient le Roi et le roi Léopold: les ministres Van den Boeynants, Van Aal et Chabert étaient présents ainsi que de nombreuses délégations d'anciens de 14-18, en tout environ deux cents personnes. A l'issue de la messe, des fleurs furent déposées sur les tombes de nos Souverains décédés, dans la crypte de la chapelle.

FLORENVILLE

UN BEAU GESTE DE Mme LA GENERALE DANLOY

Mme la Générale Omer Danloy, veuve de l'ancien commandant du III 2 Ch. A. en 1940, et qui habite Pouphan, a fait don de 10.000 F à la section de Florenville dont elle est membre honoraire, à titre de contribution à l'achat du nouveau drapeau. Nous l'en remercions bien sincèrement.

EREZEE

CONGRES ANNUEL 1976

J'ai le plaisir de vous informer que l'organisation du Congrès National 1976 nous a été confiée par le Président National. Nous tâcherons de faire de notre mieux et de nous montrer dignes de cette confiance.

En raison de ce qui précède, des fonds seront nécessaires pour entreprendre l'organisation d'une telle manifestation. Lors de notre dernière réunion, il a été décidé de mettre sur pied une tombola à l'échelon provincial. Une demande d'autorisation a été introduite auprès des Présidents des sections luxembourgeoises, ainsi qu'à la Députation permanente. Les camarades qui voudront bien se charger de la vente de billets pourront se faire connaître au plus tôt auprès du secrétaire-trésorier et comme ne disant pas Jean-Claude Ménessier « Nous savons que nous pouvons compter sur le savon ». Nous, nous ne pouvons compter que sur les bonnes volontés. Il y en aura. Il y en a toujours. Déjà merci.

Le Président

HOUFFALIZE

PROMOTION

Par arrêté royal n° 16.151, notre camarade Aris Lambert, de Rochefort, a été nommé lieutenant de la Résistance.

Nous nous faisons l'interprète de tous les anciens pour l'en féliciter cordialement.

DECES

Après avoir commencé le nouvel exercice en perdant le même jour deux des nôtres, les camarades Célestin Cornat, de Roche-à-Frêne, et Léon Grevesse, de Frisée (Schaltin), voici que nous avons enregistré à nouveau le décès de quatre autres membres durant le mois de janvier : MM. Emile Jacquet, de Carlsbourg, Odon Cawet, de Froliclieu (Sohier), Norbert Mohy et Mme Paul Saffier, tous deux de Rochefort.

A toutes les familles endeuillées, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

MARIAGES

Nous avons appris que s'étaient unis pour le meilleur et pour le pire :

- Mlle Rolande Closse, fille de M. Georges Closse, de Willerzie, et M. Bernard Devos, de Hargnies ;
- Mlle Michèle Closse, fille de M. Georges Closse, de Willerzie, et M. Joël Stévenin, de Hautes-Rivières ;
- M. Jacques Demars, fils de M. Alphonse Demars, de Willerzie, et Mlle Irène Maury, de Bourseigne-Neuve ;
- M. Roger Lambert, fils de M. Joseph Lambert, de Boeur (Tavigny), et Mlle Jeanne Servais ;
- Mlle Solange Chalet, fille de M. Adelin Chalet, de Patignies, et M. Philippe Lebaillay.

Nous adressons nos vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de bonheur et prospérité aux jeunes époux.

27 avril :

FLORENVILLE

HUY

DATE A RESERVER

Il a été décrété que 1975 était l'Année de la Femme. En bons citoyens, nous respectons le décret et c'est donc sous leur égide que se déroulera notre traditionnel Souper des Retrouvailles à Huy, Ecole Technique, avenue Delchambre le 18 octobre 1975 vers 20 heures.

La « Cheffe » Alice Sohy, dont les talents culinaires sont régionalement appréciés, sera aux fourneaux.

Son personnel est « croisé », charmant, aimable et d'une vivevolante dextérité.

Les « Barmaids » — une blonde et une brune — vous ensorcelleront. Trois menus au choix : l'assiette de viandes froides, la casserole de moules ou la choucroute garnie. Qui dit mieux !

Notre formule évolue, s'améliore, se « figole », mais STOP aux confidences, venez voir.

UN CHASSEUR ARDENNAIS EXEMPLAIRE

Il est là-bas, au bord de la Meuse non loin de Huy, quelques localités qui, par leur appellation, fleurissent bon un certain exotisme. Nous citerons Tramaqa, Bas-Oha, Java, Ben-Ahin.

A Bas-Oha, Belgique, rue aux Loups, réside notre ami Chasseur Ardenneux Herbert Andrigot, calme, tranquille, courageux, « taïseux ». Mais notre long nez, notre petit doigt, un peu aidés, il est vrai, par une fée nous ont appris bien des choses que nous avons grand plaisir à vous révéler.

Voyez donc tous :

— En 1968 déjà, Herbert a reçu la Décoration du Travail de 2^e Classe pour 25 années de bon travail.

— En date du 6 février 1974, il a plu à Sa Majesté le Roi de lui conférer le titre et l'insigne de Bronze de Lauréat du Travail de Belgique - secteur Industrie Sidérurgique.

Cette décoration est réservée à l'élite des travailleurs, et depuis 20 ans, il est Brigadier aux Usines des Tubes de la Meuse; or, notre ami Herbert était jadis « menuisier » !

En ces temps lointains, il s'est « recyclé ». Nos dirigeants d'aujourd'hui n'ont rien inventé, et les courageux ont toujours su œuvrer pour percer et parvenir dans la vie.

— Enfin, après avoir donné son sang plus de 25 fois, Herbert s'est vu décerner par la Croix-Rouge de Belgique la très jolie plaquette de Bronze.

Et voilà, c'était tout simple, mais il fallait le faire !

Vous tous qui le voyez passer chaque jour, partant ou rentrant gentiment de son travail, vous ignorez tout ceci et nous aussi. Herbert mérite pourtant ce grand coup de chapeau que lui adresse avec plaisir toute la Section de Huy, ainsi qu'une volée de bravos et de très chaleureuses félicitations.

Madame Andrigot, permettez-nous de vous remercier et de vous féliciter aussi, car, compagne de chaque jour, vous avez grandement contribué par votre dévouement et votre soutien moral à permettre à Herbert de se réaliser pleinement, en vrai Chasseur Ardenneux qui a su Résister et Mordre.

LIEGE - VERVIERS

Notre membre adhérent Robert Haenegrift et Madame nous ont annoncé la naissance dans leur foyer d'un petit Serge.

Notre ami et membre du comité, Joseph Tonnoir a reçu la Médaille Industrielle de 2^e classe pour 25 années de travail.

Nous avons également appris que notre camarade Joseph Compère a été nommé chef de brigade dans l'entreprise où il est occupé.

Nous avons présenté et nous renouvelons nos plus sincères et fraternelles félicitations à ces amis.



NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

REUNION DU COMITE

Le comité s'est réuni à Neufchâteau le 23 décembre. A l'ordre du jour : situation financière en fin d'exercice, rapport des activités, propositions pour distinctions, octroi de secours d'urgence d'après possibilités de la trésorerie.

Le président et le secrétaire sont chargés de rendre visite à deux anciens bérés vers hospitalisés à la clinique de Libramont. Ils se sont acquittés avec plaisir de cette mission, contents de donner un peu de joie la veille de Noël.

CESSATION D'ACTIVITES

François Ongena, de Neufchâteau, membre protecteur de la section, a cessé son activité le 31 décembre 1974. Il faisait partie du corps des pompiers depuis 1942.

A ce camarade honnête, dévoué et d'une bonne humeur constante, nous souhaitons une retraite longue et heureuse.

DRAPEAU DE L'ARDENNE

La section a acheté un drapeau et le tient à la disposition de ses sous-sections. Un drapeau a été fourni au syndicat d'initiative de Neufchâteau. Grâce à l'intervention du vice-président Poirier, la commune de Sainte-Marie-Chevigny vient aussi de commander son drapeau.

DECES

Au cours de ce premier trimestre, la section fut particulièrement éplorée.

Notre président Joseph Mouzon a été très affecté par la perte de sa sœur, Madame Gilson.

Le 13 janvier, nous avons appris le décès d'Albert Mertus, de Légise. Quelques jours avant, il nous avait invités à aller le voir à Sainte-Ode. Nos membres de Légise et des environs lui ont fait des funérailles dignes de la fidélité à la Fraternelle.

Le 3 février, Téléphore Raty, de Semel, nous quittait. Blessé à Vinkt le 26 mai 1940, il avait reçu les premiers soins de l'aumônier Laruelle, ancien doyen de Neufchâteau.

Le 5 février, le chanoine Laruelle retournait au royaume du Père. Dans l'église de Neufchâteau, des places avaient été réservées aux Chasseurs Ardenneux. Aucune ne resta vide. Le célébrant magnifia les services rendus à la communauté paroissiale et à l'Eglise. Nous, les Anciens, avons bien pensé à ce courageux aumônier du 1^{er} Ch. A. qui, sur le champ de bataille, en 1940, dispensait la grâce aux mourants et les premiers soins aux blessés.

Nous avons constaté avec satisfaction que de nombreux membres des sections voisines se joignaient à nous lors des funérailles. Nous les remercions de tout cœur.

Sincères condoléances aux familles éplorées.

RECRUTEMENT

L'année 1975 s'annonce bien et nous avons recruté de nombreux membres dont six à Libramont. Nous sommes heureux de les accueillir et de féliciter tous les délégués locaux qui se sont empressés de délivrer les cartes. A ce jour, trois retardataires seulement.

ASSEMBLEE GENERALE

Une circulaire sera envoyée à chacun des membres.



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

NOTE DU PRESIDENT NATIONAL :

J'ai été le premier navré de ne pouvoir insérer la chronique du 1 Ch. A. dans le dernier bulletin. Les nécessités de délais et de mises en page m'y ont contraint. Au surplus, il ne faut pas perdre de vue le fait que techniquement nous devons « marcher » par cahiers de 4 et, désormais, de 8 pages.

LA VIE AU 1 CH. A.

Chers membres, lecteurs et amis des Chasseurs Ardennais,

Le bulletin précédent (n° 100) a déçu pas mal d'anciens et de jeunes du 1 Ch. A. En effet, ils n'y ont rien trouvé se rapportant à leur Bataillon.

Les raisons ont été expliquées dans l'éditorial du Président National : chronique arrivée tardivement. Etant surchargé de travail, je n'ai pas pu l'envoyer plus tôt.

Ma mère a subi une opération grave, j'ai dû me rendre deux fois à Bruxelles et une fois à Paris. Ensuite, ce fut ma fille qui a été opérée de la ménisque. Le tout ajouté aux préparations de la Saint-Nicolas, des fêtes de Noël et de Nouvel An pour nos enfants et nos miliciens en plus du travail habituel.

Vous pourrez lire ce qui aurait dû paraître dans le n° 100 et les dernières nouvelles du n° 101.

J'espère que vous voudrez bien excuser le manque de chronique du bulletin précédent et vous en remercier d'avance.

35 ANS APRES BODANGE

C'est sous ce signe que seront célébrés les Fastes Régimentaires du 1 Ch. A. les 9 et 10 mai prochains.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold III à l'adjudant Paquet.

La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold III aux 1^{er} Sgt Maj Geurten et Carryn.

La Décoration Militaire de 1^{re} classe aux 1^{er} Sgt Maj Vaessen et Beyers et au 1^{er} Sgt Augustin.

La Décoration Militaire de 2^e classe au Sgt Beaumont et aux caporaux Mathysse et Nicolas. Nous les félicitons vivement.

CHEVRON D'ANCIENNETE

Un 2^e chevron a été accordé au 1^{er} Sgt Sainte. Un 1^{er} chevron a été accordé aux Sgt Lambert et Blondeau et aux Cpl Ledieu, Gislain, Zachary, Maziers, Garret.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES NON MILITAIRES

L'adjudant Leuris a été promu et adoubé Chevalier Templier de l'Ordre du Saint Sauveur le 9 novembre à Paris (Palais du Luxembourg dans les salons du Sénat Français).

Cette cérémonie est toujours exécutée selon l'antique tradition des années 1100.

L'adjt Leuris a reçu du Représentant de Sa Majesté le Roi Léopold III (Colonel de Vicq de Cumptich) la plaquette nationale de reconnaissance pour services exceptionnels rendus à la Ligue des Vétérans de Léopold III.



Bataillon De Chasseurs Ardennais

LE BULLETIN

1975

35 ANS

APRES

BODANGE



BREVET B COMMANDO

Le Slt Vandenmeersche a obtenu le brevet.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

Focant, Vergnon, Ploegmans, Aurez, Cotils, Van Buylaere, Bourguignon, Huppertz, Scholtissen, Kittel, Soete, Huybrechts, Doumont, Gieseler, Venderhoudelingen, Delestienne, Delcommune, Carpreau, Pirlot, Faut, Laurent, Van Roye, Liégeois.

DIPLOME DE BON CHAUFFEUR

Dreuw, Lebrun, Hancisse.

MARIAGES

Sgt Adam avec Mlle Nicole Leduc
J.-C. Paquot Maria Petrombla
SLT Beudels Monique Lantin
Adjt Lambert Michèle Duts
Cpl Hilgers Renate Kuhl
Bernd Marx Eveline Schleich
Daniel Leclercq Anita Reybroeck
Gérard Verbeiren Chantal Stauteman
Michel Herreman Liliane Van Bever
Marcel et Monique, enfants du Cdt et Mme Felon et M. et Mme Oudart.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

NAISSANCES

Véronique, chez le caporal et Mme Labbé.

PENSION

L'adjudant André Archambeau a été mis à la pension de retraite le 1er février 1975.

Nous lui souhaitons une longue et paisible retraite.

NOMINATIONS

Au grade de :

1 Lt : les SLT Moury et Bodart ;

1 Sgt : les Sgt Antoine, Sainte, Keldenich, Philippart et Vandevelde ;

Sgt : Haagmans, Arents, Haubourdin, Pêcheur, Wanet, Roman D'Ertbuer, Dejardin, Degroote, Liégeois, Guisen, Torbeyns, Rabozée, Renson.

Au grade d'adjudant-chef : l'Adjt Pessier.

Au grade d'adjudant : le 1 Sgt Maj Servais.

Au grade de caporal : Vanlinthout, Weicker, Spniek, Vandewalle, Hosten, Mahieux, Duchatelet, Henrard, Beduwe, Delciscard, Vandesaende, Colmant, Van Steenkiste, Deberg, Gennette, Lecerf, Lelong, Martinelle, Stassin, Vanmaercken, Léonet, Van Coppenolle, Groux, Massi, Crets, Gerkens, Niessen, Buffaert, Cambier, Adam, Cools.

Nous les félicitons vivement.

COMMISSIONNEMENTS

Au grade de SLT, les COR : Lambert, Crépin, Vanpelt, Delvaux, Bourion, Cornez, Colaïcovo, Defalque, Troch, Beudels.

Au grade de caporal : Doneux, Massut, Galoche, Perot, Valis, Josse, Vanherrewegen, Salmon, Quintart, Berlemont, Declercq.

Avec toutes nos félicitations.

BREVET MILITAIRE

Lambert, Monnig, Pirnay, Clarembaux, Deprez, Graux, Mahieu, Mayne, Reumont, Colignon, Wilmaert, Fefkenne, Esceri, Bastaens, Biet, Graïde, Chevonnay, Dropsy, Goblet, Godts, Hanappe, Hodin, Lacroix, Martin, Mercier, Pimpurniaux, Plasman, Rositano, Schollissen, Sycœur, Doumont, Preud'Homme, Decort, Parmentier, Masi, Vandiepen, Vranckx, Gerkens, Nelles, Dorval, Harboux, Vandeputte, Vanhieder, Buffaert, Baland, Ernst.



UN NOUVEAU COMMANDANT EN SECOND

A gauche, le nouveau, le major Cauvin, qui fut d'abord, au 3 Ch. A., le premier secrétaire de la Marche du Souvenir; à droite, le major Kileste qui s'en va à Dailly avec un sourire de... circonstance, c'est-à-dire quelque peu crispé.

TROPHEE DU RECRUTEMENT DE LA FRATERNELLE

Cette année encore, la Cie EMS l'a remporté. En 1969, 1970 et 1971, il avait été attribué à la 2 Cie. Depuis 1972, il est à la Cie EMS. Et en 1975 ?...



Le premier sergent-major Talbot reçoit, à nouveau, le challenge, des mains du chef de Corps.

DEPARTS

Le major Kileste nous quitte pour GSG-Orp Pers le 1er avril après 14 années de présence au 1 Ch. A.

Le Lt Geerts a résolu le problème chauffage, direction Afrique via Bn Adm MDN.

Nous leur souhaitons « good luck » dans leurs nouvelles fonctions.

TROPHEE DU MEILLEUR CHALLENGER

A été octroyé à Jean Valis, de la 1 Cie



COTISATIONS 1975

Etant donné l'augmentation des matières premières, du papier, des clichés, des tarifs postaux, de la main-d'œuvre, le Conseil d'Administration a été obligé de porter le montant des cotisations à un minimum de 100 FB.

C.C.P. pour la Section 1 Ch. A. :
000-0822303-34
Fraternelle des Chasseurs Ardennais
Section 1 Ch. A.
4090 BPS 14 FBA

UNE NOUVELLE TRACTION AVANT

Ah ! Ce qu'on s'amuse à l'Armée, quand on n'est pas pantoufflard ou tire au flanc !..

*

SAINT HUBERT

Comme chaque année, le 1 Ch. A. a fêté dignement son saint patron.

Prise d'armes le matin suivie de compétitions sportives qui se sont terminées en fin d'après-midi.

Messe traditionnelle à 17 h. Pour cette circonstance, notre nouvel aumônier, Hubert Martin, a célébré l'office en vert et rouge.



CROSS INTER-CORPS

Le 1 Ch. A. s'est classé 2e au cross de masse inter-corps - 2e tour qui s'est disputé à Spich. Le 30 janvier, nous avons remporté le Trophée de natation inter-Bn qui était organisé par la 7 Bde Inf B1.



Le colonel B.E.M. Stéphany, commandant de Brigade, remet le trophée au commandant Lenoir, chef de l'équipe de natation.

ENCORE DU SPORT

(Le 1 Ch. A. champion des FBA en handball)

Le 20 février, le 1 Ch. A. a remporté par 32 à 20 la finale de handball qui se disputait à Weiden (Centre Sportif 1 (BE) Corps) contre le 2 A.

Nos finalistes iront dans les prochains jours attaquer les équipes de Belgique.



DERNIERE MINUTE

Un bel exploit au challenge du Fusilier d'Assaut

La 2e Cie du 1 Ch A a récidivé un de ses exploits précédents au challenge du Fusilier d'Assaut 1975. En effet, au moment où nous mettions sous presse, nous avons appris que deux de ses sections se sont classées premières ex aequo, remportant ainsi chacune un fanion. Il s'agit des sections des sergents Brevers et Detaille. Bravo !



3. CHASSEURS ARDENNAIS

Remise des Hures

La cérémonie initialement prévue à Eupen le 14 novembre 74 ayant dû être supprimée suite à l'aide à l'agriculture, c'est le 10 janvier 75 qu'eut lieu au quartier Ratz la remise des Hures au cours d'une cérémonie intime. Après le discours du Chef de Corps, les anciens parmi lesquels se trouvaient le Colonel e.r. Marlière, le commandant e.r. Liègeois, Catin, Président de la Section de Vielsalm de la Fraternelle, remirent hures et fourragères aux miliciens du Régiment. Après remise du challenge Saint-Hubert à la 3^e Cie et de distinctions honorifiques, un défilé clôtura la cérémonie qui fut suivie d'un vin d'honneur au Mess Sous-Officiers.

Télé-Battle « Blanche-Neige »

Du 14 au 16 janvier 75, se déroula au quartier Ratz un exercice de cadre de longue durée sous forme de Télé-Battle en salle. Cet exercice fut un grand succès et fut suivi dans son intégrité par le Lt-Col Chasseur, commandant du 2^e Chasseurs à Pied et son S3, le commandant Dewulf, ancien du 3 Ch. A.

Appuis à d'autres organismes

- Du 6 décembre 74 au 3 janvier 75, le 3 Ch. A. a donné l'instruction commune de base à 106 recrues du CI N° 1. Il en fut de même du 7 février 75 au 28 février 75 pour 108 recrues.
- Le 3 Ch. A. a reçu le 16 février 75 le Club Belgo-Allemand de Weiden qui était en excursion dans la région.



Remise de décorations aux commandants Lorquet et Paquay (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Challenge « Fusilier d'Assaut »

Le 3 décembre 1974 au Club Astoria à Weiden a eu lieu la remise officielle du challenge « Fusilier d'Assaut » au 3^e Chasseur Ardennais, vainqueur à la compétition 73/74. Une délégation du Régiment assista à cette remise. Le Chef de Corps, le Lieutenant-Colonel Bertrand, recut le Challenge des mains du Lieutenant-Général Teysen, commandant en chef des forces belges en Allemagne.

Exercice « Black Pioneers »

Le 3 Ch. A. a organisé les 7 et 8 décembre 74 l'exercice « BLACK PIONEERS » pour le Cercle des Officiers de Réserve de Mons, parrainé par le Régiment. Pas moins de 88 officiers de réserve y participèrent. Cet exercice consistait au départ de refuges, en une infiltration suivie de préparation et de mise en œuvre de destruction sur l'Amblève. Le platoon était formé du cadre du Régiment.



Joseph Ricaille, le secrétaire modèle de la section de Houffalize — la plus importante de la Fraternelle — remet une fourragère à un jeune Bâret vert

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Le major Engels a quitté le 3 Ch. A.



Né à Warnach (Tintange) le 21 avril 1932, le major Engels a fait pratiquement toute sa carrière aux Chasseurs Ardennais. Après plusieurs années passées au 1 Ch. A., il rejoint le 3 Ch. A. le 14 septembre 70 pour exercer la fonction de Commandant en Second du Bataillon, fonction qu'il va occuper pendant quatre ans. Par son sens de l'organisation et son souci permanent du détail, il contribue efficacement au déroulement parfait de quatre éditions de la Marche du Souvenir et de l'Amitié. Par une recherche personnelle, il rédige à l'intention des marcheurs la brochure « Guide de la Marche du Sou-

venir et de l'Amitié » qui connaît un grand succès. Son amour de l'histoire militaire est à la base de la salle « Traditions » du Régiment qui regroupe des nombreux souvenirs depuis le 10 Li jusqu'à nos jours. On peut donc dire que le major Engels laisse derrière lui quatre années bien remplies passées au 3 Ch. A.

Le 16 septembre 74, le Major Engels a quitté le 3 Ch. A. pour rejoindre l'École d'Infanterie où il remplit la fonction de Chef du Bureau des Etudes et des Expérimentations. Mais il est certain que de cœur il demeure « Chasseur Ardennais ».

Fête de Saint-Eloi

Le personnel mécanicien a fêté dignement la fête de Saint-Eloi le 29 novembre 1974. Le Lt-Col Bertrand, Chef de Corps et le major Bern Brisy, Commandant en second, accompagnés de leurs épouses ont assisté à toutes les activités organisées à cette occasion. Une messe fut lue dans les garages par Monsieur l'Aumônier CAR Margraff. Au cours de cette messe, fut bénie une statue de Saint-Eloi offerte au peloton maintenance par le bataillon. A l'issue de la messe, un apéritif précéda le banquet organisé au Mess Sous-Officiers. Une sauterie intime termina cette soirée.

Fête de la St-Nicolas

La fête de Saint-Nicolas a été organisée le 1^{er} décembre 1974 au quartier Ratz. Après une séance de cinéma, parents et enfants se retrouvèrent au Mess Sous-officiers pour un goûter au cours duquel le Grand Saint distribua les cadeaux à plus de 100 enfants de militaires du Régiment.

Fête de la Dynastie

Une délégation du 3 Ch. A., conduite par le Chef de Corps, le Lt-Col Bertrand, a assisté au Te Deum chanté à l'église de Vielsalm. Un vin d'honneur fut ensuite offert aux autorités civiles et religieuses dans les salons du Mess Officiers « Le Relais ». Le vin d'honneur fut suivi du traditionnel repas de corps auquel participa un grand nombre d'officiers de réserve en congé illimité mais affectés au 3 Ch. A. Vin d'honneur et repas de corps furent également organisés par les sous-officiers et volontaires de carrières.

Le Bal de la Dynastie fut, cette année, organisé le 22 novembre 1974 dans les salons du Mess Officiers. L'ambiance dura jusqu'aux petites heures. Parmi les nombreux invités ayant accepté l'invitation, il faut signaler la présence du Colonel BEM Braun, Chef d'EM/FDI et Commandant de Brigade pour le Bataillon, accompagné de son épouse.

LA VIE AU BATAILLON

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

- Par arrêté royal du 14 novembre 1974
- La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold au major BEM Brisy R.
 - La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1^{er} sergent-major Tisse R.
 - La Décoration Militaire de 1^{re} classe au 1^{er} sergent-major Stenhou G.

CHEVRONS D'ANCIENNETE

- Le 2^e chevron d'ancienneté
- à la date du 1^{er} novembre 1974 au 1^{er} Sgt Etienne J.
 - à la date du 1^{er} décembre 1974 au 1^{er} Sgt Crenierine F.

COMMISSIONNEMENT

- Au grade de sous-lieutenant de réserve :
- 1^{er} octobre 1974 : Spoden.

Au grade de caporal de réserve à la date du

- 1^{er} novembre 1974 : Lesenfans J.-M.
- 1^{er} février 1975 : Linckweller R., Corath P., Francard M., Graf F., Henzen G., Simon E., Bruls G., Drosson K., Stun W., Devillé A., Cremer H., Thess H., Leys H., Drouillon E., Timmerman R.

MISE EN CONGE ILLIMITE

- A la date du
- 9 octobre 1974 : caporal VC Schaus H.
 - 7^{er} décembre 1974 : sous-lieutenant de réserve Poskin, Spoden, Wanlin.
 - 2 janvier 1975 : Sgt CSOR Micha P.
 - 26 février 1975 : Sgt CSOR Dupont D., Flammia L., Langhor J., Spoden H., Tandek R.

PASSAGES

- Le 1^{er} sergent Etienne au 4^e Groupe Mobile de Gendarmerie le 27 décembre 1974.

ARRIVÉS AU 3 CH. A.

- Les adjudants COR Malaise G. et Depreter M., le 26 décembre 1974.
- Le soldat VC Paquay H., le 31 janvier 1975.

OFFICIERS DE RESERVE EN PRESTATION VOLONTAIRE D'ENGAGEMENT

- En prestation volontaire d'engagement d'un an
- à la date du 29 janvier 1975 : sous-lieutenant Gergis J.-L.
 - à la date du 21 février 1975 : sous-lieutenant Gudenkauf J.
 - à la date du 1^{er} mars 1975 : sous-lieutenant médecin Tourbach M.

NOMINATIONS

- Le 1^{er} octobre 1974
 - au grade de sous-lieutenant de réserve : sous-lieutenant commissionné Vliegen.
- Le 1^{er} décembre 1974
 - au grade de caporal de réserve : Hurlet J.-P., Pleyers J.
- Le 28 décembre 1974
 - au grade de capitaine-commandant : capitaine Paquay L.
 - au grade d'adjudant-chef : adjudant Dierinck A.
- Le 27 décembre 1974
 - au grade de capitaine-commandant de réserve : capitaine de réserve Danéve A.
- Le 1^{er} janvier 1975
 - au grade de sous-lieutenant de réserve : sous-lieutenant commissionné Poskin, Spoden, Wanlin.

MARIAGES

- Le caporal VC Arens T. a épousé, le 26 décembre 1974, Mademoiselle Monika Werding.
- Le caporal milicien Drouillon E. a épousé, le 16 janvier 1975, Mademoiselle Bernadette Nilles.

BREVET MILITAIRE

- Hurlet J.-P., Pleyers J.-J.

LOIS SUR LA MILICE ET DISPENSES

Dans la ligne de ce que nous écrivions dans notre dernier numéro (page 10), nous avons adressé au ministre de l'Intérieur, en date du 24 décembre, une lettre dont voici un extrait :

« Cette situation n'est pas très grave pour les jeunes gens des grandes villes, où il existe des services de milice spécialement qui se chargent de leur faire connaître leurs droits ; en revanche, dans les petites communes rurales, il est bien difficile à un secrétaire communal de comprendre les textes en question, et il n'est revenu d'ailleurs que ces derniers semaines, nombre de jeunes gens qui pourraient bénéficier de la dispense du service militaire sont quand même envoyés au Centre de Recrutement et de Sélection.

« Sous l'empire de la législation antérieure, il n'y avait pas de gros problèmes puisque le CRS pouvait libérer automatiquement du service tous ceux qui remplissaient les conditions légales ou réglementaires pour ne pas l'effectuer. Or, la nouvelle législation impose qu'une demande soit introduite pour le 5 janvier 1975 : il y a risque certain que de nombreux jeunes gens qui pourraient bénéficier d'une dispense et qui habitent la campagne, soient contraints de faire leur service militaire quand d'autres, habitant de grandes communes, en seront dispensés.

« C'est pourquoi je me permets de vous suggérer d'inviter de concert avec votre collègue de la Défense nationale de continuer à permettre — du moins pendant quelque mois — au Service des Libérations du Petit-Château de faire profiter des avantages légaux les miliciens qui se sentent et qui réuniraient les conditions voulues. »

« Reste, le ministre de la Défense nationale peut fort bien décider, pour raisons sociales, de placer les intéressés en congé pour toute la durée de leur service. La nouvelle législation contient aussi des dispositions qui libèrent les anciens combattants militaires. En effet, elle compte comme service de frères la qualité non seulement de prisonnier politique ou de prisonnier de guerre mais aussi celle de résistant ou de déporté dans le cas du père, pour les anciens combattants, on exige un service lors d'une campagne de l'Armée belge ou de la Force publique dans le chef d'un fils ou d'une fille. Il faut bien dire que trente ans après la fin de la seconde guerre mondiale et l'exception faite de la campagne de Corée qui remonte tout de même à près d'un quart de siècle — on ne trouve plus guère, dans une famille dont un fils est appelé à faire éventuellement son service militaire, des frères ou sœurs de celui-ci qui auraient la qualité d'anciens combattants.

« Ces dispositions légales créent des situations ahissantes. En effet, le second fils d'un résistant, inscrit dans un manifeste venant durant quelques semaines et n'ayant participé à aucune opération, ou le second fils d'un déporté de que quelques semaines aussi — par exemple depuis Athus jusqu'à Pétange il y a eu des cas — sera dispensé du service militaire, alors que ne sera pas le second fils d'un combattant de mai 1940 ayant fait souvent dix-sept mois de service militaire et neuf mois de mobilisation, pas plus que le second fils d'un combattant pendant cinq ans de la section belge de la RAF ou des autres Forces belges de Grand-Bretagne. Cela ne paraît profondément injuste. Aussi, je ne doute pas que vous voudrez bien mettre à l'étude la révision de ces dispositions.

Le ministre nous a répondu ce qui suit, en date du 14 janvier :

« Lors de la publication au Moniteur de la susdite loi, un communiqué de presse a été largement diffusé à ce sujet et aussi bien par la presse écrite que par la radio et la télévision. Ce communiqué attirait, entre autres, l'attention sur le délai fixé pour l'introduction des demandes d'exemption.

« Les administrations communales sont en possession de tous les renseignements utiles, et doivent pouvoir communiquer toutes informations nécessaires au candidat milicien. La législation de milice précise que toute demande d'exemption doit être introduite durant le mois de janvier de l'année qui précède celle de la levée à laquelle appartient le milicien. Le délai est donc d'un mois.

« Pour les miliciens de la levée 75, cette disposition n'a pu être appliquée, vu que la nouvelle loi ne fut approuvée et publiée qu'après janvier 1974 ; de ce fait, une période de trois mois fut fixée pour permettre aux miliciens intéressés d'être suffisamment informés de cette nouvelle législation. Cette période a été reprise dans la loi.

Cette réponse ne nous satisfaisant pas, une nouvelle lettre a été adressée au ministre le 27 janvier :

« Je ne puis dissimuler ma grande déception à la suite de votre lettre VDG/31M du 14 janvier, relative aux lois sur la milice. Je comprends fort bien qu'ayant donné vos multiples charges, vous n'avez pas été en mesure de suivre personnellement cette affaire.

« Je me dois cependant de souligner que le texte élaboré par vos services ne répond que partiellement aux questions soulevées dans ma missive du 24 décembre 1974, et qu'il contient au moins une erreur de terminologie quand on écrit, à deux reprises « exemption », alors qu'il s'agit de dispense.

« D'autre part, je conteste absolument que les intéressés soient bien informés des possibilités ouvertes par les nouvelles lois. Je puis attester avoir reçu des demandes d'informations, verbales ou écrites, émanant de nombreuses régions de recrutement Chasseurs Ardennais, s'agissant tantôt de localités importantes et tantôt de petites communes : dans tous les cas, on n'avait pas compris ou on avait mal compris certaines dispositions légales intervenues récemment, et ce après avoir cependant, le plus souvent, pris contact avec l'administration communale. D'ailleurs, je suis persuadé que le Service de Milice du Gouvernement provincial du Luxembourg devrait pouvoir vous éclairer sur le nombre de dossiers qu'il aura dû envoyer à des communes pour complément d'information, encore que ce relevé serait assez peu indicatif puisque n'y figurent pas — et pour cause — tous ceux qui, par ignorance, n'ont pas demandé à profiter des possibilités offertes par la nouvelle législation.

« De mémoire, le plus souvent, je puis vous citer les noms d'un certain nombre de localités d'où me sont parvenues des demandes d'informations : Auby, Barvaux, Beaurang, Dietrich, Grand-Halleux, Chevigny, Erezée, Houffalize, Bilsen, Libramont, Neufchâteau, Vielsalm.

« J'attire aussi votre attention sur le fait que votre lettre ne répondait pas à mes remarques au sujet de la situation désavantageuse qui est faite aux anciens combattants.

« Personnellement, je ne suis nullement en faveur d'une dispense du service militaire, et je suis plutôt porté à demander l'égalité de tous les citoyens devant ce devoir civique ; mais à partir du moment où le législateur ou bien l'exécutif établit des dispositions de faveur pour des catégories de citoyens particulièrement méritants, je crois qu'il leur doit vent jouer en faveur de tout le monde. Aussi, mon intention est de venir en l'espèce simplement pour but d'obtenir qu'un tel monde — et plus particulièrement les habitants des communes rurales — soit bien informé de la situation.

Dans l'intervalle, un parlementaire s'était adressé à M. Michel pour attirer son attention sur le fait que les anciens combattants étaient défavorisés, parce que ne figurant pas à la liste des bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale dont les mérites patriotiques valaient service de frère. Voici la réponse du ministre :

« Le fait que la catégorie des anciens combattants ne figure pas dans l'énumération de l'article 12, § 1er, 5° bis, ou que le père du milicien n'a pas été mentionné sous le titre d' de l'article précité, inséré dans les lois coordonnées sur la mise par la loi du 30 juillet 1974, ne résulte nullement d'une méconnaissance des mérites de ces personnes, mais est exclusivement commandé par des considérations d'ordre pratique en rapport avec les besoins de l'armée.

« En effet, si le législateur, en fixant les conditions supplé- mentaires à remplir pour obtenir la dispense du chef d'un service de frère, avait dû tenir compte de tous les citoyens qui ont eu à souffrir de la guerre, le nombre des miliciens en droit de prétendre à cette dispense aurait été tel que la formation du contingent en eût été compromise.

« Afin d'éviter d'en arriver à cette situation et pour permettre à l'Etat de continuer à honorer les obligations militaires internationales qu'il a contractées, le législateur s'est vu dans l'obligation d'opérer un choix. Celui-ci s'est donc porté par priorité sur les catégories de personnes qui ont subi, du fait de la guerre, les plus graves dommages physiques ou moraux.

« Pour la dispense du chef d'un service de frère, le législateur a donc estimé logiquement devoir déterminer les mêmes catégories que celles auxquelles le milicien devait appartenir en vertu de l'article 87, § 1er, C. des lois sur la milice pour pouvoir prétendre, sous l'ancien régime, à la libération du chef d'un service de frère. »

Il est évident que les services du ministère de l'Intérieur ont fait commettre à leur ministre une grosse maladresse, car qui oserait prétendre qu'un combattant de 1940-1945 peut se prévaloir de moins de mérites et a subi moins de dommages, du fait de la guerre, qu'un résistant de quelques jours ou qu'un déporté ?

La FNJ, de son côté, s'éleva à bon droit contre le fait que les invalides de guerre ne figurent pas à la liste de l'article 12, § 1er, 5bis. Ce n'est pas tout à fait exact, car en fait, seuls les invalides de guerre combattants militaires et non PG — c'est-à-dire, le plus souvent, des classes — sont exclus de ladite liste. En revanche, les invalides PG, PP, résistants ou déportés (pour ces derniers, ceux qui bénéficient des lois sur les pensions de réparation) figurent parmi ceux qui sont avantagés pour les dispenses.

Réponds, une fois de plus, qu'un ce qui nous concerne, nous ne sommes guère favorables à toutes ces dispenses du service militaire ; mais à partir du moment où l'on en établit, il nous paraît inconcevable que les combattants militaires, parfois avant de très grands mérites, soient moins bien considérés que toutes les autres catégories de victimes du devoir patriotique.

A. H.



LE TUEUR D'ADONIS

Le sanglier se retrouve souvent dans la mythologie. On sait la légende d'Adonis, jeune Grec d'une beauté si merveilleuse que Vénus elle-même, la déesse de l'Amour (il est vrai qu'elle n'en était pas à une amoureuse près), déserta l'Olympe pour le suivre à la chasse. Las ! Il fut tué par un... sanglier. Vénus, provisoirement désespérée, obtint de Jupiter qu'il changeât le cadavre en... anémone.

Il est vrai que comme elle était légère et oublieuse, elle voulait peut-être donner une signification de coup de vent à son amour pour Adonis, attendu qu'en grec, « anemos » signifie « vent ».

Adonis est devenu le type de la beauté masculine, mais c'est aussi, le plus souvent, un terme péjoratif. Si un sanglier fonça sur lui, sans doute était-ce parce que ce monstre à face humaine était jaloux de la perfection du compagnon de Vénus.

LE « VRAI » SUISSE DE L'ETRANGER

Il existe, à l'étranger, de nombreuses colonies suisses, bien groupées, et dont les membres disposent de certains droits dans le pays d'origine. Selon une terminologie fort heurieuse, les Helvètes vivant à l'étranger forment ce qu'on a dénommé « la cinquième Suisse ». Mais seuls les jeunes gens qui reviennent volontairement en Suisse pour y effectuer leur service militaire — ce qu'on dénomme là-bas « l'école de recrues » — ont droit à la qualification de « vrais Suisses de l'étranger ». Ils y ont d'autant plus de mérite que le gouvernement de Berne ne prend en charge les frais de voyage que si ces jeunes recrues ne restent en Suisse que six mois.

PLUS DE GUERRE ?

Nous avons lu naguère cet excellent écho dans un périodique distribué « toutes boîtes » dans l'agglomération bruxelloise, et qu'on dit très proche de l'état-major de la Défense nationale.

« Moi, je ne ferai jamais mon service militaire ! » de me que un garçon sympathique, en tenant par l'épaula sa jolie pépée, genre blond, yeux de biche.

Je répondis « OK, mon vieux, mais tu va épouser cette belle petite... ».

« Ça oui ! » me dit-il.

« Et tu auras des enfants... ».

« Deux ou trois » précisa-t-il, tandis que la pépée approuvait.

« Supposez qu'une guerre éclate un jour. Que feras-tu ? »

Le garçon me regarda, siééré, et me lança cette phrase décisive : « Il n'y aura plus jamais de guerre ».

On croyait ça aussi, après 1918, et on le crut après 1945 qui fut suivi de la guerre en Corée, au Vietnam, au Moyen-Orient, etc...

ENTREZ DONC...

Il se continue ainsi :

Je renoue l'entretien : « Donc, si jamais une guerre survient, tu serais incapable de défendre ta femme et tes gosses. Un vrai mouton, tout gentil, tout frisé. Tu dirais à l'ennemi : Entrez donc, servez-vous, vous êtes chez vous... ».

Le garçon paraissait de plus en plus étourdi, je lui dis : « Si en 1914 et en 1940, ton grand-père et ton papa avaient raisonné comme toi, que serais-tu aujourd'hui ? ».

C'est curieux, mais personne n'ose poser cette question-là aux jeunes gens.

On préfère les flatter. Parce que c'est plus facile. Et que ça rapporte des voix, aux élections.

COGESTION DANS L'ARMEE ?

Le gouvernement allemand compte mettre la cogestion en vigueur dans les grandes entreprises. Certains voudraient même l'introduire dans l'armée. Les autorités de la Bundeswehr ont rejeté les propositions parce que la cogestion s'oppose à la notion de devoir.

L'armée, on l'en a ajouté, doit prendre des décisions rapides et posséder une grande mobilité. Elle ne peut accepter une division de la responsabilité et la cogestion conduisait inévitablement à une perte d'autorité.